



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

COMMUNICATION N° 02/2021

Modération du trafic dans les villages de Rieux et d'Epesses



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Introduction

La Municipalité prévoit de présenter prochainement au Conseil communal deux préavis pour la construction de trottoirs franchissables le long de la route de la Corniche dans les bourgs d'Epesses et de Riex. La présente communication a pour but d'informer le Conseil de l'état d'avancement de ces projets.

La sécurité des piétons, notamment des enfants, particulièrement nombreux à Epesses et Riex, est un sujet de préoccupation majeur des habitant·e·s. Une pétition « Redonnons la priorité aux habitants et aux piétons et préservons notre vie de village » a été soumise en mai 2016 aux Autorités pour demander notamment des chemins piétons plus sûrs dans nos bourgs étroits et subissant un trafic dense et en augmentation constante (actuellement : 2'250 véhicules par jour en moyenne). Depuis, la Municipalité a été régulièrement interpellée par les riverains, notamment par le collectif « sécurieux », composé d'habitant·e·s de Riex.

La Municipalité fait sienne les préoccupations des habitant·e·s et a apporté une première réponse en installant des zones 30 à Epesses et Riex, puis dans d'autres bourgs de la Commune, notamment à Aran et dans le secteur route de Vevey à Cully (place de l'Hôtel de Ville-« Goulet »). Une nouvelle zone 30 est en cours d'étude dans le bourg de Villette. Les zones 30 d'Epesses et Riex ont été légalisées, mais il faudra attendre que la signalisation soit définitivement adaptée, notamment les marquages au sol, pour que les contrôles de vitesses répressifs puissent commencer, après information à la population.

Baisser la vitesse maximale autorisée n'est toutefois pas suffisant ; pour vraiment protéger les piétons, il convient de leur aménager des chemins protégés, le plus possible séparés de la circulation. Par ailleurs, l'étroitesse des bourgs concernés commande de permettre aux véhicules de pouvoir croiser. La Municipalité a donc décidé de proposer la construction de trottoirs franchissables sur toute la traversée des deux villages.

La Municipalité espérait présenter ces préavis lors de la séance du Conseil du 15 mars. Cela n'a toutefois pas été possible, des détails techniques et légaux devant encore être réglés, notamment la demande préalable à la DGMR, et quelques points du projet affinés, suite aux discussions avec certains des pétitionnaires. Le projet sera en outre présenté à la sous-commission des espaces publics (SCEP) de la DGMR.

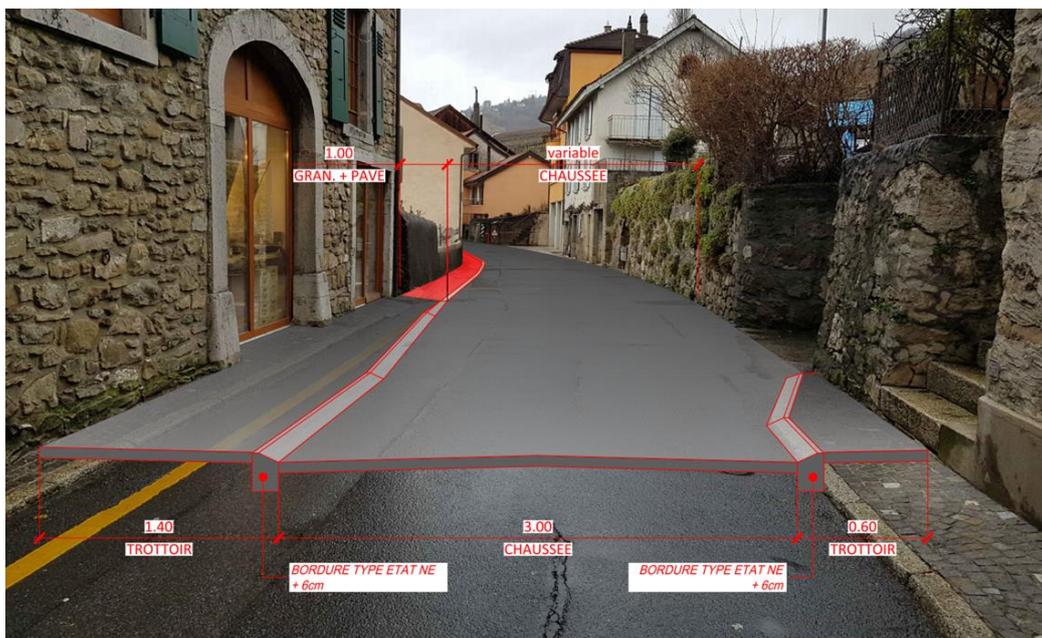
En outre, le Conseil communal a souhaité une priorisation des investissements et la Municipalité a jugé pertinent de mener cette démarche en premier.



Exemple de la coupe type du profil de la chaussée et du trottoir franchissable à Riex



Exemple de la coupe type du profil de la chaussée et du trottoir franchissable à Epesses





Ce que les projets de contiendront pas

Bien que cela fasse partie des demandes des pétitionnaires, la Municipalité a renoncé à commander des études urbanistiques spécialisées. En effet, de telles études auraient coûté cher (plusieurs dizaines de milliers de francs, c'est en tout cas ce que laisse entendre un appel d'offres de 2018).

La Municipalité estime que la priorité est de créer un chemin sûr pour les piétons, avant de réfléchir à une amélioration plus globale de l'utilisation de l'espace public. En outre, lors des débats sur le budget 2021, le Conseil communal a clairement signifié sa volonté, vu l'état des finances communales, de limiter au maximum les études confiées à des bureaux spécialisés externes, ce dont la Municipalité tient évidemment compte. La création de trottoirs franchissables est une solution efficace et rapide à mettre en œuvre et qui a pu être essentiellement planifiée à l'interne.

Les projets n'aborderont en outre pas la question des arrêts de bus. Ceux-ci doivent être repensés, tant à propos de leur emplacement que de leurs aménagements, notamment pour être compatibles avec la LHand. Cela nécessitera toutefois une réflexion plus globale, portant notamment sur des questions d'utilisation de l'espace public (par exemple, en matière de places de parc) et des bâtiments appartenant à la Commune (en particulier l'ancienne maison de commune d'Epesses). Cette réflexion prendra du temps et sera menée séparément.

Les deux préavis n'aborderont par ailleurs pas la problématique du bruit routier. Ils ne contiendront notamment pas de proposition de refaire le revêtement de la route de la Corniche avec du phono-absorbant, surtout pour des raisons de coûts, mais aussi de pertinence. La Municipalité se réserve toutefois le droit de présenter un projet à une date ultérieure.

Les deux préavis n'apporteront en outre pas de réponse à la problématique de la surcharge de trafic, notamment touristique, sur la Corniche. Ils seront en effet uniquement consacrés à la sécurité des piétons dans les deux bourgs.

La Municipalité a décidé de ne pas proposer d'aménagements provisoires, ceux-ci étant esthétiquement contestables et peu compatibles avec les règles d'aménagement en vigueur à Lavaux et, surtout, ayant tendance à devenir du « provisoire qui dure ».

Avis de la population et des pétitionnaires

La pandémie n'a malheureusement pas permis d'organiser des rencontres ou des séances d'information-discussion avec la population concernée. De nombreuses discussions informelles, certes peu représentatives, avec des habitant·e·s concerné·e·s laissent toutefois entendre que la population se réjouit de ces projets et du fait qu'ils puissent être réalisés rapidement.

La Municipalité a parallèlement reçu une partie des pétitionnaires de « sécurix » pour lui présenter le projet et recueillir son avis. En substance, ce groupe relève que « L'avant-projet de trottoir franchissable tel que présenté améliorerait sensiblement la



sécurité et le confort des piétons. »

Il regrette que « Le projet ne repose sur aucune étude ou diagnostic qui auraient permis de tenir compte de la globalité des caractéristiques urbanistiques (parfois similaires d'un bourg à l'autre), ou de cas comparables en Suisse. » et craint un résultat « globalement décevant », tout en admettant qu'il s'agit là « d'une opportunité à saisir pour espérer une réalisation rapide et qui reste raisonnable en termes de coûts. ».

Certains des points soulevés vont être intégrés au projet, notamment la question des passages piétons et du giratoire de l'entrée de Riex. En revanche, la Municipalité n'a, à ce stade, pas l'intention de mener de vaste étude urbanistique, même si elle admet qu'elle pourrait apporter des propositions intéressantes. Une telle démarche retarderait beaucoup un projet qui, vu l'âge des enfants concernés, a un certain degré d'urgence. Elle n'exclut toutefois pas de le faire à une date ultérieure et les projets proposés n'empêcheront pas de telles réflexions et de nouveaux développements.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} mars 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti